



Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 28 mars 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 22 mars 2019 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 28 mars 2019 à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 07 - Votants : 32 - Absent : 1.

Présents : Mme LOISELEUR - M. DELLOYE - M. PRUCHE - Mme ROBERT - M. DEROOE - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme GORSE-CAILLOU - Mme LUDMANN - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. L'HELGOUALC'H - M. BIJEARD - Mme TEBBI - M. CURTIL - Mme BAZIREAU - Mme PRUVOST-BITAR - M. LEFEVRE - M. MILANDOU - Mme BENOIST - Mme BONGIOVANNI - Mme MIFSUD - Mme PRIN - M. FLEURY - Mme AUNOS - Mme REYNAL - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** Mme MULLIER à Mme BENOIST - M. CLERGOT à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOISSENOT à M. DELLOYE - Mme LEBAS à Mme BAZIREAU - M. PESSÉ à M. FLEURY - Mme HULI à Mme PRIN - M. DUBREUCQ-PÉRUS à Mme AUNOS - **Absent :** M. GUALDO - **Secrétaire de séance :** Mme BONGIOVANNI - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 22 - Subventions aux associations - Année 2019

Monsieur DELLOYE expose :

Les associations locales ont adressé, comme chaque année, un dossier de demande de subvention afin de pouvoir poursuivre leurs activités dans leur domaine respectif : social, culturel, sportif, loisirs, patriotique, éducation jeunesse.

Comme l'an passé, chaque demande a été étudiée en prenant en compte des critères comme le nombre d'adhérents, le nombre de Senlisiens, le niveau de pratique, la participation des clubs aux activités organisées par la Ville, leur situation financière...

Ces propositions ont fait l'objet d'examen lors de la commission des finances du 19 mars 2019. Comme l'an passé, il a été retenu que les subventions exceptionnelles ne seront versées aux associations qu'après avoir obtenu de leur part la justification de la réalisation de leur objet.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2019.

Après avis de la commission des Affaires Culturelles du 5 mars 2019.

Après avis de la commission des Affaires Sociales du 6 mars 2019,

Après avis de la commission des Sports du 12 mars 2019

Après avis de la commission des Finances du 19 mars 2019,

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rappelle que les conseillers municipaux ayant des responsabilités dans la gestion d'association(s) **ne doivent pas prendre part au vote pour celle(s)-ci.**

D'autre part,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixant à 23 000 € le seuil de l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie d'une subvention,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Considérant qu'il convient de conclure une convention d'objectifs avec les associations percevant plus de 10 000 € de subvention, ainsi que celles avec lesquelles un partenariat spécifique a été mis en place avec la Ville, et afin de permettre un meilleur suivi de leurs actions,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstentions de conseillers intéressés : Pour toutes les associations : Mme LEBAS - Pour l'Aide à domicile (ADPS) : Mme PRIN - Pour le Comité de Jumelage de Senlis : Mme LUDMANN et M. LEFEVRE - Pour le Rugby-Club : M. PESSÉ - Pour l'USMS : M. MILANDOU - Pour Les Amis du Musée des Spahis : M. GUÉDRAS - Pour Les Amis des Orgues de Senlis : M. L'HELGOUALC'H et M. CURTIL),

- a alloué les subventions aux associations pour l'année 2019 telles qu'elles figurent sur l'état ci-dessous en précisant qu'il s'agit pour chaque subvention d'un montant maximum prévisionnel qui sera versé en fonction de la réalisation des objectifs, notamment pour les subventions exceptionnelles,

- a autorisé Madame le Maire ou les Adjointes Délégués pour les domaines concernés, à signer la convention triennale d'objectifs ci-annexée, et ses avenants éventuels, avec l'Association du Club du Bel Age, le Rugby Club de Senlis, l'Union Sportive Municipale de Senlis et le Cinéma Jeanne d'Arc.

Dénomination de l'association par domaine	Subvention 2019
Patriotique	
Association des Fils des Morts pour la France	300 €
Union Nationale des Combattants	400 €
Subvention exceptionnelle : Centenaire association	400 €
Comité du Souvenir Français du canton de Senlis	150 €
Total	1 250 €
Social	
Club du Bel Age	11 700 €
Les restaurants du cœur	2 000 €
Association des Jardins Familiaux	3 890 €
Subvention exceptionnelle : Travaux sur parcelles	3 000 €
CORSAF	1 000 €
Association pour le développement des soins palliatifs dans le département de l'Oise (ASP-OISE)	900 €
Aide à Domicile (ASDAPA)	450 €
Distraktion des Malades	450 €
Samu Social	500 €
Association pour le Don de Sang Bénévole de Creil et sa région	400 €
Les Bibliothèques sonores	400 €
Secours Catholique Senlisien	400 €
Association ALPHA Creil	300 €
Association des diabétiques de l'Oise – AFD 60	150 €
Association territoriale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, du centre de l'Oise (UNAPEI)	800 €
Senlis automne	1 350 €
France Alzheimer Oise	700 €
ACSSO Coordination sanitaire et sociale (pas de demande 2018)	2 000 €
UNAFAM Oise	500 €
Total	30 890 €
Sports	
Rugby Club de Senlis	40 000 €
Union Sportive Municipale Senlisienne	50 000 €
Subvention exceptionnelle : Maintien division N3	10 000 €
Amicale de pétanque	500 €
Les Trois Armes	8 000 €
GSS section Judo	9 000 €
Subvention exceptionnelle : Achat bloc mousse	2 000 €
Senlis Athlé	1 000 €
Subvention exceptionnelle : Organisation Senlis'Oise	5 000 €
Senlis Handball	6 000 €
Senlis Basketball	6 000 €
Tennis club de Senlis	3 500 €
Etoile de Mer Senlisienne	1 000 €
Gymnastique féminine Senlisienne - GSS	2 500 €

Compagnie d'Arc du Montauban	2 000 €	
Badminton	1 000 €	
Tennis de table	1 000 €	
Association d'Union des Quartiers	800 €	
Ligne et forme	500 €	
Pabo Passo Wlou Taekwondo Senlis	800 €	
Bel Long Quan	900 €	
Les Serres de l'Aigle	800 €	
Association pour l'étude de l'Aïkido	600 €	
Vélo Club de Senlis	500 €	
Club aéromodélisme Senlisien	400 €	
Athélic Fustal Senlisien	700 €	
Cercle d'Echecs Senlisien	500 €	
Billard Club		
	Subvention exceptionnelle : Achat 2 tapis	900 €
Centre Equestre de Senlis	2 000 €	
	Subvention exceptionnelle : Achat Poneys	4 000 €
	Total	161 900 €

Éducation / Jeunesse		
Association Commerce International du Lycée H. Capet	700 €	
Centre de Formation professionnelle Rural Vaumoise	250 €	
Association délégué départementaux de l'éducation nationale	90 €	
	Total	1 040 €

Culture / Loisirs		
Cinéma Jeanne d'Arc	43 500 €	
Fondation Cziffra	10 000 €	
	Subvention exceptionnelle : Réalisation plusieurs projets	5 000 €
Les Figurants de l'Histoire	5 100 €	
	Subvention exceptionnelle : Foire médiévale	10 000 €
Cité d'Antan	3 600 €	
	Subvention exceptionnelle : Foire médiévale	8 000 €
Conservatoire César Franck	4 500 €	
Ecole de Musique de Senlis	3 500 €	
Comité de Jumelage de Senlis	6 000 €	
Les Amis de la Musique Municipale - PADAM	7 500 €	
Société des Amis de la Vénerie	3 600 €	
La Boîte à Son et Image	1 300 €	
La Vallière	1 000 €	
	Subvention exceptionnelle : Animations et activités personnes en difficultés	500 €
Culture et Bibliothèque pour Tous	1 300 €	
Société d'Histoire et d'Archéologie	1 400 €	
Les Amis de la Bibliothèque de Senlis	1 200 €	
Ensemble Choral du Haubergier	900 €	
L'Oiseau Lyre	900 €	
A vous de Jouer	600 €	
Tous en scène	2 000 €	
Les Amis des Orgues de Senlis	1 000 €	
Les Artistes Indépendants ADAIS	1 500 €	
	Subvention exceptionnelle : 50 ans jumelage Allemagne	1 500 €
Senlis AVF	900 €	
Vivre à Villevert	700 €	
Club de Modélisme Naval Senlisien	1 000 €	
Association culturelle Franco Portugaise	800 €	
Association Art et Amitié	600 €	
Autour de Mozart	600 €	
Association des Usagers du Vélo, des vélo routes et Voies Vertes du Valois	800 €	
Club de Bridge de Senlis	450 €	
La Mémoire Senlisienne	300 €	
	Subvention exceptionnelle : Achat de vitrines	500 €

Mars 60	400 €
Association des joueurs nés	1 000 €
Association des Botanistes et Mycologues Amateurs	250 €
Club de scrabble	200 €
Senlis Quilts	200 €
La petite vadrouille	600 €
Studio M	1 000 €
Association Joie de vivre à Bonsecours	1 200 €
Collegium de Senlis	1 000 €
Les Amis du Musée des Spahis	400 €
La Fabrique de l'Esprit Elfe	1 800 €
Senlis Fitness Danse	500 €
Association pour la réhabilitation de la Chapelle St Lazare	1 000 €
Total	141 600 €
Commerces et animations	
Commerçants de Senlis	6 000 €
Confrérie Saint Fiacre	2 000 €
Total	8 000 €
Total	344 680 €



Pascale LOISELEUR
 Maire de Senlis